

C.S.

Certificat de Spécialisation

Condition d'accès :

- *Vous avez entre **18 et 26 ans**
- *Vous avez un **diplôme de Niveau IV** en lien avec l'aménagement paysager ou les travaux forestiers
- *OU 1 an d'activité dans le secteur de l'aménagement paysager / travaux forestiers

Dérogations possibles pour d'autres cas

Votre statut :

- *Vous serez **Salarié sous contrat d'apprentissage** dans une entreprise réalisant majoritairement des travaux d'élagage.

- *Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- ***Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur 1 an (1 semaine/mois en centre moyenne).
- ***560h de formation en centre**, le reste en entreprise.

- ***Calendrier de formation** : septembre à juin.


Examens :

- *Formation en **Unités Capitalisables (UC)**
- *Evaluations en **situations professionnelles**

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole
88, chemin des Maures - BP 50099
06602 ANTIBES Cedex

Téléphone : 04 92 91 02 33
Télécopie : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 CFPPA Antibes



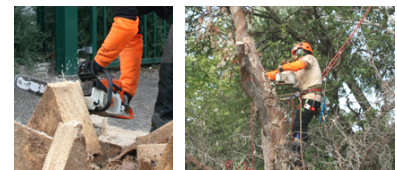
DIAGNOSTIC ET TAILLE DES ARBRES

"Sous réserve du vote favorable des élus du Conseil Régional dans le cadre du PRA"

Diplôme national de niveau IV

La phase de **diagnostic des arbres**, les **aspects règlementaires et sécuritaires** sont des points incontournables pour réaliser des **travaux en hauteur dans de bonnes conditions**.

Le **Certificat de Spécialisation (C.S.) Diagnostic et taille des arbres** est une **formation professionnelle** permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire nécessaires à la taille, aux soins des arbres, au démontage, aux déplacements en sécurité dans l'arbre.



Le projet

- Devenir ouvrier professionnel qualifié d'entreprise d'espaces verts
- Réaliser les diagnostics, les tailles et le démontage des arbres et des végétaux méditerranéens
- Devenir « Arboriste grimpeur »

Les débouchés

- Les entreprises d'élagage
- Les entreprises paysagistes
- Les entreprises de travaux forestiers
- Le service espaces verts des collectivités territoriales.



La Formation

Les Capacités Professionnelles

Définir une stratégie d'intervention

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- Elaborer un plan d'intervention

Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail

- Utiliser des techniques d'accès au houppier
- Se déplacer dans un arbre

Réaliser des interventions techniques sur les arbres

- Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- Réaliser des opérations de suppression

PASSAGE DU GSST / SSTA et CACES NACELLE

